COVID-19 – STRATÉGIE DE DÉPISTAGE & CONTACT-TRACING EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

1

MÉDECIN ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Assure les consultations des cas possibles de Covid. Prescrit la réalisation d'un test PCR et établit la liste des sujets contact au sein de la famille.

2

ASSURANCE MALADIE : PLATEFORME DE CONTACT TRACING

Elabore la liste des personnes qui ont été en contact avec un cas confirmé de Covid19 ; Contacte ces personnes, leur prescrit un test PCR et enregistre l'ensemble des données dans l'outil partagé.

3

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

CELLULE RÉGIONALE

1. Coordination régionale

Médecin, épidémiologiste, ingénieur sanitaire, infirmier ou pharmacien : réalise la formation au contact-tracing. Assure le lien avec la cellule de Santé publique France, avec les partenaires régionaux, entre les équipes de contact tracing et de suivi des cas ; avec les équipes en charge de la réponse téléphonique. Exploite les résultats des indicateurs de suivi régionaux.

+

2. Expertise médicale

Epidémiologiste, infirmier ou médecin de veille sanitaire… : au siège ou en délégation : apporte son appui et son expertise dans le traitement des situations complexes, des foyers épidémiques (clusters), élabore des procédures de contact tracing et de suivi spécifiques.

PLATEFORME DÉPARTEMENTALE

3. Coordonnateur plateforme

Organise et pilote la plateforme, assure le lien avec la préfecture et les opérateurs locaux (éducation nationale, Conseil départemental, médecine du travail, Education nationale, Etablissements médico-sociaux, protection maternelle et infantile…). Active l'équipe mobile si nécessaire en situation de cluster.

4. « Contact tracing » : enquêteur-investigateur

Binôme formé au contact tracing
Interroge et recense les cas et sujets contact en fonction des niveaux de risque, oriente les cas symptomatiques pour faire un test de dépistage, transmet les mesures de prévention et d'isolement. Recueille les besoins en accompagnement social.

5. Equipe mobile « brigades sanitaires »

= Equipe pluridisciplinaire mobile composée en fonction des besoins d'1 coordonnateur, 1 médecin, 1 à 2 préleveurs, 2 à 4 enquêteurs

Elle se déplace sur le terrain en fonction des situations de cas groupés pour la mise en place d'une campagne de dépistage in situ. Elle est ajustée en nombre et en compétences en fonction des besoins : contact tracing, prélèvement, mise en place de mesures spécifiques à la collectivité, etc.

Repérer les situations sociales fragiles et **informer** la plateforme d'accompagnement social de la préfecture.

TRACER
Investigateur ARS + équipe hospitalière + SDIS + autres professionnels de santé

PRÉLEVER
Equipe hospitalière + SDIS + équipe de laboratoire + autres professionnels

S'ASSURER
de la mise en place des mesures de contrôle de l'épidémie sur le terrain

INFORMER
les personnes concernées, les responsables de collectivité / élus.
COMMUNIQUER
auprès des médias.

En cas d'hébergement en dehors du domicile, organisé par les services de la Préfecture et les collectivités, **l'ARS s'assure de la mise en place, si besoin, du suivi médical du patient**

L'ARS assure un suivi régulier des personnes contacts tant sur l'apparition de symptômes que sur la sensibilisation aux mesures barrières ; en complément du suivi par le médecin.